



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E95018

VALABLE JUSQU'AU 14/10/2026

ÉDITÉ LE 23/01/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/12/2005

Forme juridique : SA

DEPUIS LE 03/04/2024

Capital : 19 523 145

Raison sociale : BOLLORE ENERGY (AGENCE)

650 ROUTE DE FAUCONNIER  
53100 MAYENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LAVAL

Téléphone : 02 43 04 07 29

Fax : 02 43 04 53 76

Siret : 601 251 614 00702

Portable : 07 89 50 37 78

Code NACE : 4671Z

Site Internet : <http://www.bollore-energie.fr>

Numéro caisse de congés payés :

E-mail : be.mayenne@bollore.com

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

SMA SA H12973N 1254.000/2 112702

BRITEL HAKIM PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assurance Responsabilité Civile :

AXA CSA FR00019772LI/145971

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/06/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	15/01/2026

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	15/01/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	15/01/2026

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1